## RECHERCHES

SUR LES

# DIVISIONS POLITIQUES

DE LA

Gaule au sixième Siècle.

# TUÈSE

SOUTENUE

#### Par THÉOPHILE BAILLET

(Bachelier en Droit.)

### CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT DE LA GAULE A LA MORT DE CLOVIS (511).

- I. Aperçu sur les divisions politiques des Gaules à l'avénement de Clovis. Les États qui existaient en Gaule en 481 avaient deux origines:
- 1º États purement romains : restes de l'empire romain et cités armoricaines ;
- 2º États barbares dont l'indépendance était confirmée par des traités visigoths, ou faisant nominalement partie de l'empire romain; les quatre royaumes francs, les Bourguignons et les Allemands; les Bretons, les Thuringiens et les Saxons.

Divisions politiques de la Gaule à la mort de Clovis (511).

1º Francs. Ils possédaient Bâle, les deux Belgiques, la IIº et la IVº Lyonnaise, une partie de la IIIº, les deux Aquitaines, la partie septentrionale de la Novempopulanie, Toulouse et Uzès dans la Narbonnaise. — Clovis ne garda rien de ses conquêtes sur la Bourgogne. — Étendue des conquêtes de Clovis en Armorique;

 $2^{o}$  Visigoths. Possesseurs de six des huit cités de la Narbonnaise  $I^{r_{o}}$ ;

3º Bourguignons. Erreur de ceux qui ont pensé qu'ils n'avaient rien dans les provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun. Ils occupaient la Suisse actuelle jusqu'au Rhin, Nevers et le bassin du Rhône jusqu'à la Durance;

4° Ostrogoths. Ce ne fut pas en 500 qu'ils étendirent leur domination en Gaule. — Distinguer trois époques dans l'occupation des Visigoths:

A. Établissement jusqu'au Rhône et à la Durance (507-510);

B. Agrandissement en 524. Erreur de tous ceux qui en ont parlé;

C. Reddition des conquêtes faites sur les Bourguignons vers 531;

5º Bretons. Jusqu'à l'Elle, l'Oust, la Vilaine et la Rance.

#### CHAPITRE 11.

PARTAGE DES ÉTATS DE CLOVIS (511).

Inégalité des parts des quatre frères.

Inexactitude des historiens modernes:

- 1° De tous ces États, ceux de Thierri seuls avaient un nom particulier: Francia, Germania;
- 2º Ce n'est qu'avec Frédégaire qu'on voit paraître les noms de Regnum Burgundiæ, Neustria, Austria ou Auster, etc.;
- 3º Jamais prince de la famille de Clovis ne prit le titre de roi de la province des Gaules, où il régnait; erreur de Valois;
- 4° En adoptant les dénominations de roi de Reims, roi de Soissons, etc., loin d'apporter quelque clarté dans l'histoire, on y a fait entrer des erreurs.

On ne peut prétendre systématiquement que chacun des fils de Clovis eut une part au nord, une part au midi de la Loire.

On n'eut égard, dans les deux partages, aux limites ni des cités romaines, ni des divisions ecclésiastiques. — Bien plus, quelquefois un même diocèse fut séparé entre plusieurs royaumes.

- I. Royaume de Thierri. Reims et non Metz fut sa capitale. Il formait deux groupes:
- 1º La France, comprenant Tongres, Reims, Chalons et tout le pays au nord des montagnes de la Bourgogne;
- 2' L'Aquitaine 1<sup>re</sup>, moins Bourges et Albi, avec Uzès. Réfutation de Valois et de D. Bouquet sur la position de Victoriacum.
- II. Royaume de Clodomir. Orléans, Bourges, Sens, Auxerre, Tours, Angers, le Mans, Poitiers et la Novempopulanie.
- III. Royaume de Childebert. Il comprenait la II<sup>e</sup> Lyonnaise, Ressons, Senlis, Meaux, Paris, Chartres, Dol, Rennes, Vannes, Nantes, la II<sup>e</sup> Aquitaine.
  - IV. Royaume de Clotaire. Entre la Bresle, le Thévain,

l'Oise, l'Aisne, la Marne, le diocèse de Reims, la forêt des Ardennes et l'Escaut.

#### CHAPITRE III.

PARTAGE DU ROYAUME DE CLODOMIR.

Clodomir eut pour successeurs ses fils, mais ils ne furent pas proclamés. — Le meurtre de ses enfants et le partage de leur royaume eut lieu en 525. Erreur de D.-Th. Ruinart, de l'abbé Dubos et de D. Bouquet. — Thierri y eut une part aussi bien que ses frères. Erreur de Foncemagne, etc., sur le Mans. — Part de Thierri : Angers et Orléans; de Childebert : Bourges, Sens, le Mans; de Clotaire : Tours et Poitiers.

#### CHAPITRE 1V.

PARTAGE DE LA BOURGOGNE (534).

Thierri y eut part aussi bien que ses frères. Erreur de Valois. Il eut soin de se faire donner les cités qui touchaient à ses États: Vindich, Besançon, Langres, Autun, Châlon, Avanche, le Valais, Vienne et Viviers. Ainsi se trouvaient reliées les deux parties de ses États. — Childebert eut Vaison et Lyon.

#### CHAPITRE V.

PARTAGE DE LA PROVENCE.

Sa date est 537 et non 541. — On sait seulement que Childebert eut Arles et Fréjus; — Thierri Aix, Digne, Glandève.

#### CHAPITRE VI.

SUCCESSION DE THÉODEBALD (554).

Clotaire I<sup>cr</sup> en exclut son frère.

#### CHAPITRE VII.

PARTAGE DES ÉTATS DE CLOTAIRE Ier (561).

De la comparaison faite par Grégoire de Tours entre les deux partages (Hist., IV, 22).— Le second partage ne fut pas plus irrégulier que le premier. — Raison des différences entre les deux partages. — Le royaume de Clodomir perdit Angers, le Mans, Tours et la Novempopulanie donnés à Caribert, et acquit la Bourgogne. Le royaume qu'avait eu Thierri perdit Limoges et Cahors donnés à Chilpéric, Viviers, donné à Gontran. La Provence fut divisée en deux:

1º Province d'Arles à Gontran, comprenant Arles, Riez, Digne, etc;

2° Province de Marseille à Sigebert, comprenant Marseille, Avignon, Aix, Vence, etc. — Remarquer la division du comté de Soissons entre Caribert, Clotaire et Sigebert; de Marseille entre Gontran et Sigebert; du diocèse de Beauvais entre Clotaire et Caribert; de celui de Sens entre Gontran et Caribert.

#### CHAPITRE VIII.

PARTAGE DU ROYAUME DE CARIBERT (567).

Le royaume de Caribert était divisé en trois portions par la Loire et par la Garonne; on peut croire que, pour rendre le partage plus égal, les trois frères s'attribuèrent des provinces dans chacune des trois divisions. — A Gontran furent une partie de Resson, de Senlis et de Paris, le Mans, Saintes, Périgueux, Agen et Auch; à Chilpéric, le Parisis, Rouen, Lisieux, Bayeux, Coutances, Rennes, Vannes, Nantes, Angers, Angoulème, Bordeaux, Tarbes, Lescar, Dax et Toulouse; à Sigebert,

Resson, Paris et Senlis, en partie, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Étampes, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Bayonne, Consorans et Albi.

#### CHAPITRE IX.

#### DE QUELQUES AUTRES CHANGEMENTS.

Après ces divisions, créées par le sort ou par les conventions, signalons les perturbations apportées par la guerre :

- 1º Les conquêtes de Chilpéric sur ses frères (575-584);
- $2^{\circ}$  La domination de Gontran sur presque toute l'Aquitaine, de 585 à sa mort, 593;
  - 3º Le royaume éphémère de Gondovald (584-585).